

215C0280  
FR0010879056-FS0132

4 mars 2015

**Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce).**

**DEINOVE**

(Alternext)

Par courrier reçu le 3 mars 2015, complété par un courrier reçu le 4 mars 2015, la société par action simplifiée Truffle Capital SAS (5 rue de la Baume 75008 Paris) a déclaré avoir franchi en baisse, le 28 février 2015, le seuil de 50% du capital de la société DEINOVE et détenir 2 794 516 actions DEINOVE représentant 5 497 234 droits de vote, soit 48,27% du capital et 64,03% des droits de vote de cette société<sup>1</sup>.

Ce franchissement de seuil résulte d'une augmentation du nombre total d'actions et de droits de vote de la société DEINOVE.

---

<sup>1</sup> Sur la base d'un capital composé de 5 789 901 actions représentant 8 584 947 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.